

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2016

CP2016_09_14
id. 2760

L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES LOISIRS DES JEUNES**

Au titre de la politique départementale pour le développement des loisirs des jeunes, un crédit de 22 500 € a été inscrit lors du vote du Budget Primitif 2016, article 65748, sous-fonction 33 du budget départemental.

Cette opération a pour but l'accession aux loisirs du plus grand nombre, en particulier des plus défavorisés. Elle se traduit par le versement de subventions à des associations, qui proposent durant les vacances scolaires d'été, des activités de loisirs aux jeunes Tarn-et-Garonnais et qui pratiquent, grâce à ces aides, des tarifs préférentiels pour ceux qui disposent des plus faibles ressources.

Dans le cadre de cette politique, la Commission « Loisirs des Jeunes » s'est réunie le 26 juillet, afin d'établir les propositions de subventions, en respect des principes susvisés.

La situation de la ligne budgétaire correspondante sera la suivante :

- LOISIRS DES JEUNES

A - Autorisation d'engagement 2016.....	22 500 €
B - Dépenses engagées à ce jour	0 €
C - Engagement à la présente Commission	18 900 €
D - Reliquat	3 600,00 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission « Loisirs des jeunes » réunie le 26 juillet 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions accordées au titre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs des jeunes en Tarn-et-Garonne pour un montant global de 18 900 € ;

- Précise que les subventions accordées seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 65748, sous-fonction 33 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC